PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mercredi 25 novembre 2020, se tient à 19 h 30, via conférence web ou téléphonique, la séance régulière de novembre 2020 du conseil des maires de la MRC du Granit.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 « CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 », la séance s'est tenue à huis clos et les élus participent via conférence web ou téléphonique. Un enregistrement des discussions sera publicisé sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin Audet Francis Bélanger Courcelles Gaby Gendron (via téléphone) Frontenac Michel Ouellet Lac-Drolet Julie Morin Lac-Mégantic Ghislain Breton Lambton Marston Claude Roy Jacques Bergeron Milan Jacques Breton Nantes

Micheline Robert (mairesse suppléante)

Notre-Dame-des-Bois

(quitte après le point 15.5)

Peter Manning Piopolis

Guy Brousseau Saint-Augustin-de-Woburn Diane Turgeon Sainte-Cécile-de-Whitton

Bernard Therrien Saint-Ludger

Jeannot Lachance Saint-Robert-Bellarmin

France Bisson Saint-Sébastien
Mario Lachance Stornoway
Denis Lalumière Stratford
Pierre Brosseau Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, madame Véronique Lachance, agente aux communications, monsieur Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et des cours d'eau et monsieur Rafael Lambert, responsable de la géomatique et des technologies sont présents.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Monsieur Jean-Luc Fillion, maire de la Municipalité de Saint-Romain est absent.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance. Puisque la séance a lieu via le web ou téléphone, chacun des maires présents est nommé à tour de rôle par madame le préfet.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé d'ajouter au point 19.0 Varia, les sujets suivants :

- Formation FQM Gestion des actifs
- Éoliennes

2020-199

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT ORDRE DU JOUR

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PÉRIODE DE QUESTIONS
4.	SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
5.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2020
6.	SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES
7.	BONS COUPS
8.	<u>AMÉNAGEMENT</u>
8.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
8.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA
8.3.	ABROGER LA RÉSOLUTION NO 2020-172 : DEMANDE AU FRR – VOLET 4, COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT
9.	ENVIRONNEMENT
9.1.	BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX
9.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
9.3.	PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES- ATELIER DE TRAVAIL
10.	TRANSPORT
10.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

11.	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE		
11.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE		
11.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE		
11.3.	ADOPTION DES PRIORITÉS ANNUELLES 2021-2022		
11.4.	MOTION DE REMERCIEMENTS – CAPITAINE DANIEL CAMPAGNA		
11.5.	OFFRE DE SERVICE – PROGRAMME DE POLICIERS – CADETS DE LA SÛRETÉ		
11.6.	BILAN DE LA PATROUILLE NAUTIQUE 2020		
12.	SERVICE D'ÉVALUATION		
12.1.	RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION		
13.	DÉVELOPPEMENT (SDEG)		
13.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG		
13.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS		
13.3.	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT		
13.4.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL		
13.5.	RÉSEAU D'ACCUEIL ESTRIEN		
13.6.	DEMANDE - PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC) DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, FRANCISATION ET INTÉGRATION (MIFI)		
14.	DÉVELOPPEMENT SOCIAL		
14.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ		
14.2.	DEMANDE D'APPUI – SERVICE MÉDICAL, MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN-DE-WOBURN		
15.			
	PROJETS SPÉCIFIQUES		
15.1.	PROJETS SPÉCIFIQUES RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE		
15.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET		
	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE SUIVI DE LA RÉSOLUTION NO 2020-156 SUR LA COUVERTURE CELLULAIRE – CORRECTION DES		
15.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE SUIVI DE LA RÉSOLUTION NO 2020-156 SUR LA COUVERTURE CELLULAIRE – CORRECTION DES HEXAGONES DEMANDE D'APPUI – PRESSION AUPRÈS DU CRTC ET DES TÉLÉCOMMUNICATEURS : 5G VERSUS CELLULAIRE EN		
15.2. 15.3.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE SUIVI DE LA RÉSOLUTION NO 2020-156 SUR LA COUVERTURE CELLULAIRE – CORRECTION DES HEXAGONES DEMANDE D'APPUI – PRESSION AUPRÈS DU CRTC ET DES TÉLÉCOMMUNICATEURS : 5G VERSUS CELLULAIRE EN RÉGION, MUNICIPALITÉ DE VAL-RACINE DESSERTE INTERNET - FINANCEMENT D'ENTREPRISES OFFRANT UN SERVICE SANS FIL (ANTENNES ET		

16.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
16.1.	COMPTES À PAYER		
16.2.	REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE OCTOBRE 2020		
16.3.	 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 Prévisions budgétaires 2021, administration et autres responsabilités communes à l'ensemble des municipalités; Prévisions budgétaires 2021, la gestion des résidus domestiques dangereux; 		
	 Prévisions budgétaires 2021, collecte, transport et traitement des ordures ménagères; Prévisions budgétaires 2021, collecte, le transport et le traitement des matières recyclées; Prévisions budgétaires 2021, collecte, transport et traitement des matières organiques; Prévisions budgétaires 2021, service de prévention des incendies; Prévisions budgétaires 2021, bibliothèque CÉGEP Prévisions budgétaires 2021, projet éolien – Énergie du Granit inc. 		
16.4.	EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT, TRANSFERT INTERDÉPARTEMENT ET AFFECTATION DES SURPLUS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021		
16.5.	FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 – PROPOSITION DE RÉPARTITION		
16.6.	DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU PRÉFET		
16.7.	NOMINATION – REMPLACEMENT DU PRÉFET AU COMITÉ PLANIFICATION STRATÉGIQUE		
16.8.	REMPLACEMENT SECTEUR MONTS MÉGANTIC ET GOSFORD – DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA MRC		
16.9.	REMERCIEMENTS MONSIEUR YVAN GOYETTE		
16.10.	DEMANDE D'ÉTUDE D'IMPACT PAR LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES SUR SON ADHÉSION À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN		
17.	RAPPORT D'ACTIVITÉS		
	 COGESAF COBARIC Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac Ressourcerie du Granit Centre Universitaire des Appalaches Comité 3 MRC/RICEMM Comité 2025 		
18.	PROJET ÉOLIEN		
18.1.	PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI		
19.	<u>VARIA</u>		

20.	PÉRIODE DE QUESTIONS
21.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, par conférence web et téléphonique dans le cadre des mesures de la Covid-19, aucun citoyen n'est présent. Le site Internet demeure toutefois un accès aux citoyens pour poser des questions en lien avec l'ordre du jour qui y est présent et les informe qu'ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel secretariat@mrcgranit.qc.ca de la MRC. Aucune question n'a été adressée à la MRC.

4.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

SUIVI DES RÉUNIONS

➤ Ministère des Transports

• Demande pour rétablir l'écoulement normal des eaux. Nous avons constaté la présence d'un barrage de castors empêchant l'écoulement normal des eaux du ruisseau du Pont Bleu en aval du ponceau 1561-0, situé le long de la route du Parc, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Bois.

➤ Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

• N'ont pas reçu de réponse de notre part concernant l'intention du ministère de modifier la limite du parc national de Frontenac pour en retirer un lot afin de permettre à Hydro-Québec d'entamer la construction de la ligne d'interconnexion Appalaches-Maine.

> MRC de Coaticook

• Demande conjointe avec MRC des Sources, du Val-Saint-François et du Granit pour se doter d'un agent de développement en patrimoine immobilier dans le cadre du volet 2 du programme de soutien au milieu municipal.

Municipalité de Courcelles

• Le conseil invite la MRC de Beauce-Sartigan et la MRC du Granit d'appuyer et d'autoriser leur municipalité à formuler une demande conjointe au MAMH pour réaliser une étude d'impact de l'adhésion de la Municipalité de Courcelles au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan.

> Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn

• Demande au comité Vigie Santé d'appuyer la demande de service médical dans leur municipalité.

Municipalité de Stratford

- Appuie officiellement Communication Stratford, Coop de solidarité dans ses démarches auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec afin d'obtenir les fonds nécessaires pour étendre son réseau internet haute vitesse aux zones actuellement non desservies de Stratford.
- Demande expressément au ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec de ne pas subventionner l'entreprise Xplornet pour la desserte du territoire de Stratford.

> Municipalité de Val-Racine

• Demande au conseil des maires de faire pression sur le CRTC, les gouvernements canadien et québécois pour que les investissements des télécommunicateurs soient déployés prioritairement dans les régions avant d'implanter dans les centres urbains la technologie 5G qui n'augmente qu'à la marge la qualité et l'utilité des services déjà rendus à ces populations.

➤ Ville de Lac-Mégantic

• Demande d'aide financière à la MRC du Granit pour la formation de pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique.

SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)

Bilan collecte des RDD

• Les différentes contraintes imposées par la pandémie de la COVID-19 auront accéléré la transition déjà amorcée par la MRC du Granit vers une collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) plus respectueuse de l'environnement. La collecte des RDD a débuté en formule porte-à-porte selon un trajet bien défini et planifié sans que l'agent en environnement ait d'abord déposé un sac de plastique destiné à recevoir les produits. Ainsi la collecte aura permis de réduire l'utilisation de sacs de plastique à usage unique et de réduire d'au moins 50 % les émissions de gaz à effets de serre (GES).

Embarque Estrie

• La MRC du Granit s'ajoute à la liste des employeurs proactifs de la mobilité durable sur la plateforme Embarque Estrie. Les initiatives facilitant le transport et le déplacement des employés y sont recensées.

> Fonds Québécois d'initiatives sociales

• La Corporation de développement communautaire (CDC) du Granit et la MRC du Granit sont heureuses d'annoncer qu'à compter du 15 octobre 2020, il sera possible pour les promoteurs de proposer des projets afin de répondre aux axes prioritaires d'intervention identifiés au plan d'action 2020-2023 pour la solidarité et l'inclusion sociale dans la MRC du Granit.

Le Granit en mode ouverture à la diversité

• Dans le cadre de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles, la Société de développement économique du Granit (SDEG), via son agente locale du Réseau d'accueil estrien, madame Claudia Racine, a lancé l'invitation à divers organismes et organisations granitoises afin de tenir des événements et activités visant à célébrer l'apport de la diversité culturelle au développement du Québec.

> Le premier responsable, c'est toi!

• Dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies, le service de sécurité incendie Région de Mégantic et l'équipe de sécurité incendie de la MRC du Granit vous invitent à les rencontrer au Canadian Tire de Lac-Mégantic vendredi et samedi pour en apprendre davantage entre autres sur les extincteurs, les plans d'évacuation, les avertisseurs de fumée.

> On souligne; 30 ans de service

• Le 29 octobre 1990, Madame Guilaine Beaudoin était embauchée à la Corporation de développement industriel du Granit.

> Projet un microréseau innovant

• Près d'un an après la signature de l'entente visant l'intégration au périmètre du premier microréseau au Québec, la MRC du Granit est heureuse d'annoncer que les équipements de son bâtiment ont été mis en service et sont maintenant fonctionnels.

> Tourisme Région Mégantic

• L'année 2020 aura sans contredit été une année toute particulière, mais qui a dégagé des résultats au-delà des attentes au niveau touristique. C'est le constat que la Société de développement économique du Granit SDEG et sa filière Tourisme Région de Mégantic ont présenté à l'occasion du bilan touristique qualifié de plutôt positif.

COURRIER

> Actions interculturelles Canada

• La foire diversité emploi prend un virage numérique. Considérant le vif succès des années précédentes, l'événement fort apprécié autant des exposants que des chercheurs d'emploi est de retour pour une 6e année consécutive avec une édition numérique. En plus de se dérouler 100 % en ligne, la Foire Diversité Emploi s'échelonnera sur trois jours, soit les 19, 20 et 21 novembre 2020.

Centre d'action bénévole du Granit

• La population est invitée à donner des denrées alimentaires chez les amis de la Guignolée soit aux Maxi, Métro, Jean Coutu, Wal-Mart, le magasin Coop de Lac-Drolet et au Centre d'action bénévole situé ou 4516, rue Laval à Lac-Mégantic. Aussi, les dons en ligne peuvent être faits via le site : www.cabgranit.com ou des dons par chèque à l'organisme.

> Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

- Nomination à la présidence ainsi qu'à la vice-présidence du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC). Monsieur Antoine Prévost a été nommé président et monsieur Ghislain Lafortune, vice-président.
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

> CPTAQ

- Orientation préliminaire, dossier 427998, Nantes, 428000, Ste-Cécile, 427997, Frontenac et Hydro-Québec
- Décision et avis de recours, dossier 428900, Stornoway, 428503, Lac-Drolet,
- Dossier 42578, suspendu jusqu'au 11 novembre 2020,
- Orientation préliminaire et avis de recours, dossier 428911, Lac-Drolet
- Orientation préliminaire dossier 426928, Piopolis, 428411, Audet
- Rencontre publique, dossier 42578, Saint-Ludger
- Procès-verbal, dossier 424815, Sainte-Cécile-de-Whitton

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE)

• Est-ce que parmi vos clients-entrepreneurs des dernières années, certains se seraient démarqués dans leurs projets ou dans leurs pratiques environnementales, assez pour soumettre leur candidature aux Prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est?

> Fédération québécoise des municipalités (FQM)

- Annonce qu'elle a conclu un partenariat avec l'entreprise Éclairage Cyclone, fier manufacturier québécois de luminaires décoratifs performants.
- Se propose de vous accompagner dans la période de préparation budgétaire en prenant en compte le contexte particulier lié à la COVID-19 grâce à un webinaire intitulé « Aide financière COVID-19 et relance économique ».

> Fondation communautaire de l'Estrie

• Participe au 2e appel de projets du FUAC et distribuera un montant de 252 000\$ pour soutenir des organismes de bienfaisance locaux et des donataires reconnus qui aident les populations vulnérables. Les organismes ont jusqu'au 30 octobre 2020 pour déposer une demande.

> Hydro-Québec, Intégration des nouvelles technologies

• Lettre stipulant l'adhésion de votre bâtiment à titre d'autoproducteur, selon les standards Hydro-Québec. Cela mentionne donc que tous les essais requis ont été passés avec succès et que votre installation est conforme.

> JP Cadrin et Associés

• Nous avons le regret de vous apprendre que nous n'offrirons plus différentes expertises immobilières hors de notre mandat d'évaluation municipale.

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

• Du 19 au 25 octobre 2020, le Québec célébrera la 18^e semaine Québécoise des rencontres interculturelles sous le thème « Notre Québec en commun ».

> Ministère de la Sécurité publique

- Pour vous informer qu'à la suite du départ de Mme Maude Tremblay Létourneau, M. Louis Versailles sera le conseiller en sécurité civile affecté à la MRC Le Granit, de même qu'aux municipalités qui la composent, et ce, à compter d'aujourd'hui. Vous pouvez le joindre au 819-820-3631 poste 42501.
- Chaque année, le ministère de la Sécurité publique (MSP) se prépare en prévision des sinistres ou événements qui pourraient survenir sur votre territoire au cours de la période automnale et hivernale, par exemple des tempêtes occasionnant des fermetures de routes ou des pannes de courant prolongées, nous sollicitons votre collaboration afin de prévoir certaines mesures dès que possible.

➤ Moisson Estrie

• Communiqué « Avançons tous en cœur » Le médecin et ultra-marathonien, Sébastien Roulier, s'élancera pour une grande course de 422 KM sur les routes de l'Estrie, du 9 au 12 octobre, au profit de Moisson Estrie.

> MRC de Pierre-De-Saurel

• Interpelle le gouvernement du Québec sur les défis que rencontrent les municipalités au niveau de la sécurité incendie et lui demande en ce sens ; d'augmenter de façon significative et durable le soutien financier gouvernemental pour les services et les régies de sécurité incendie; d'amorcer rapidement, en collaboration avec les municipalités du Québec, une révision de la loi et des orientations en sécurité incendie en tenant compte de la réalité de l'ensemble des municipalités du Québec; de définir clairement, en concertation avec les municipalités, l'avenir à donner aux services de sécurité incendie du Québec.

> MRC de Témiscamingue

• Demande à l'ENPQ quant à la possibilité d'offrir de la formation en ligne pour les pompiers - Recommandation du comité de sécurité incendie.

Municipalité de Lambton

- Règlement no. 20-506, modifiant le règlement sur les permis et certificats no 07-327 afin d'apporter des précisions relatives aux permis émis.
- Règlement no. 20-508 afin de bonifier la réglementation concernant : les normes générales en lien avec les bâtiments accessoires, les dispositions en lien avec les roulottes, des dispositions relatives à la protection de l'encadrement forestier des lacs, les dispositions en lien avec l'affichage.
- Résolution concernant la tarification lors d'un sauvetage hors routes sur le territoire de la MRC du Granit. Le conseil de la municipalité de Lambton, en collaboration avec la ville de Lac-Mégantic, a statué sur la tarification lors d'un sauvetage hors routes pour les territoires respectifs.

> Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton

• Documents requis suite à l'adoption du projet de règlement 2020-05 modifiant le règlement sur les permis et certificats No 2009-11 afin d'intégrer les permis de remaniement des sols.

> Pétition pour l'accès internet haute vitesse en région

• Je vous incite à faire suivre l'information à vos citoyens, chambres de commerce, municipalités et partager via vos journaux locaux cette information afin de sensibiliser la population et surtout les inciter à signer la pétition qui a été lancée cette semaine pour presser le CRTC (gouvernement fédéral) d'autoriser à SpaceX de déployer le service partout au Canada. Il faut savoir que la demande de SpaceX a été déposée au CRTC en mai 2020 et ce dernier retarde le processus d'approbation et donc de mise en service.

Société d'habitation du Québec

 Présente « Entente Canada-Québec sur le logement » pour mieux loger les ménages Québécois. Couvre la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2028 et prévoit un financement total de près de 3,7 milliards de dollars en habitation.

> Sentier Frontalier

• Demande d'inclure le réseau dans les infrastructures des MRC et des municipalités, afin de bénéficier de nos assurances.

> Service Canada

• Invitation à participer à des séances d'information offertes par webinaire pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité PNHA.

Tribunal administratif du Québec (TAQ)

• Avis à l'évaluateur, dossier no. 7445724242, Frontenac.

> Xplornet

• Dans le cadre du programme Régions Branchées, propose un projet hybride fibre optique fixe sans fil et soumets une carte qui représente la couverture dans le territoire du Granit.

REVUES

- BÂTIVert, de la COMBEQ
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique de Québecvert
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Écho de Frontenac
- Espace OBNL
- Le Cantonnier
- Info Express Amélioration de l'habitat
- Info FQM Covid 19
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Meg
- Marché municipal
- Québecvert
- Ouorum
- Vision Santé publique
- VVS Express

Des questions sont posées en lien avec certains éléments du courrier reçu.

5.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2020

2020-200

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2020

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES

Aucun sujet à traiter.

7.0

BONS COUPS

Le bon coup de Courcelles a été transmis par courriel aux maires.

8.0 AMÉNAGEMENT

8.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

8.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA

Aucune rencontre n'a eu lieu.

8.3

ABROGER LA RÉSOLUTION NO 2020-172 : DEMANDE AU FRR – VOLET 4, COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

<u>2020-201</u>

<u>ABROGER LA RÉSOLUTION NO 2020-172 : DEMANDE AU FRR – VOLET 4, COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT</u>

ATTENDU QUE le Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation comprend un volet 4 axé sur le Soutien à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE ce volet offre la possibilité de déposer une demande d'aide financière de 50 % des coûts pour une valeur maximale de 50 000 \$ pour développer des initiatives de coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités du territoire de la MRC du Granit ont, depuis plusieurs années, un besoin criant en termes de ressources pour le poste d'inspecteur municipal/environnement;

ATTENDU QUE les tâches reliées à ce poste sont très larges et qu'il est difficile de trouver des ressources ayant des compétences aussi grandes au niveau de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU le rôle clé que représente le poste d'inspecteur au niveau du développement d'une municipalité;

ATTENDU QUE les municipalités désirent se doter de services de qualité pour répondre aux demandes de leurs citoyens;

ATTENDU QU'une entente intermunicipale semble une avenue intéressante dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et au niveau de la capacité financière de certaines municipalités;

ATTENDU QUE la MRC a demandé une soumission à la firme BC2 groupe conseil afin de réaliser une étude sur les besoins des municipalités en matière d'urbanisme et d'environnement;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC a recommandé le financement via le surplus en Administration et en nature en temps employé;

ATTENDU QUE le comité ressource – coopération municipale – inspecteur recommande que la demande de subvention soit d'un montant de 30 000 \$ pour la réalisation de l'étude;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité/de faisabilité en matière d'inspection en bâtiment et en environnement.

QUE le conseil des maires nomme la MRC du Granit organisme responsable du projet.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate le comité ressource - coopération intermunicipale - inspecteur pour approuver le contenu du projet à être déposé.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à ce que les scénarios proposés correspondent aux besoins des municipalités et que ces dernières soient consultées préalablement à ce sujet.

QUE madame le préfet et madame la secrétaire-trésorière de la MRC soient autorisées à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit s'engage à participer financièrement à la hauteur de 50 % au projet évalué à 30 000 \$.

QUE le financement de 15 000 \$ (50 %) soit établi de manière à ce qu'une somme de 12 500 \$ soit prise via les sommes disponibles au surplus en Administration et qu'une somme de 2 500 \$ soit donnée en temps employé.

QUE la présente résolution abroge la résolution no 2020-172 adoptée le 16 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0 ENVIRONNEMENT

9.1

BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX

Monsieur Denis Lalumière, président du Comité consultatif environnement, souligne au nom du comité l'adhésion des municipalités de Marston et Frontenac à la collecte des matières organiques. Il mentionne ensuite l'engagement de la Ville de Lac-Mégantic et des municipalités pour la protection du lac Mégantic. Madame Julie Morin félicite la Municipalité de Lambton pour son Plan de développement.

9.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

Monsieur Denis Lalumière fait un résumé de la dernière rencontre du comité consultatif environnement.

9.3

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - ATELIER DE TRAVAIL

Madame le préfet informe les maires qu'un atelier de travail du conseil des maires se tiendra le 13 janvier prochain à compter de 19 h via le Web dans le cadre de la mise à jour du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC et de sa transmission au ministère dans les prochains mois. Elle rappelle l'importance d'en prendre connaissance avant cette rencontre et d'adresser toute question à la responsable de l'environnement de la MRC.

10.0 TRANSPORT

10.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

11.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

11.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

11.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

11.3

ADOPTION DES PRIORITÉS ANNUELLES 2021-2022

2020-202

PRIORITÉS ANNUELLES LOCALES CIBLÉES POUR L'ANNÉE 2021-2022 – POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DU GRANIT

ATTENDU QUE les membres du comité de sécurité publique ont revu les priorités annuelles locales pour l'année 2021-2022;

ATTENDU QUE ces priorités sont effectives pour un an et qu'elles doivent être revues d'ici le 31 mars 2021;

ATTENDU QU'à la lumière des résultats du rapport annuel d'activités et des résultats des rapports bimestriels de la dernière année les membres du comité de sécurité publique s'entendent sur l'importance de ces priorités et sur le fait qu'elles sont toujours d'actualité;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit maintient les priorités de l'année 2020-2021 pour l'année 2021-2022, et ce, à compter du 1^{er} avril 2021, soit :

- Prévenir et combattre efficacement la prolifération de la culture et le trafic de stupéfiants;
- Réaliser des opérations de surveillance en regard des véhicules récréotouristiques (quads, motoneiges, bateaux (patrouille nautique));
- Réaliser des opérations de sécurité routière en secteur à risque afin de diminuer les collisions avec blessés et mortelles. Incluant les zones urbaines et semi-urbaines;
- Mettre en place et tenir des stratégies de communication pour sensibiliser les différentes clientèles contre les crimes et fraudes contre la personne, de nature informatique (cybercriminalité) ou autre, et ce, dans une vision globale des réalités de notre MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4

MOTION DE REMERCIEMENTS – CAPITAINE DANIEL CAMPAGNA

2020-203

MOTION DE REMERCIEMENTS – CAPITAINE DANIEL CAMPAGNA

ATTENDU QUE le capitaine Daniel Campagna, qui assumait le rôle de directeur du Centre de services MRC-Richmond, a obtenu un intérim comme Directeur adjoint à la Direction des technologies et des acquisitions et Responsable du Centre de services à la clientèle;

ATTENDU QUE le capitaine Daniel Campagna pourrait se voir promu au grade d'inspecteur;

ATTENDU QUE le capitaine Daniel Campagna a assumé, depuis plusieurs années, différents postes au sein du Poste de la MRC du Granit de la Sûreté du Québec et de son Centre de services, incluant la MRC du Granit;

ATTENDU QUE le capitaine Daniel Campagna a toujours eu comme priorité les bonnes relations entre la MRC, ses citoyens et les services de la Sûreté du Québec;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit remercie chaleureusement le capitaine Daniel Campagna pour son service exceptionnel au sein du Centre de services MRC-Richmond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5

OFFRE DE SERVICE – PROGRAMME DE POLICIERS – CADETS DE LA SÛRETÉ

Madame le préfet informe les maires que comme par les années passées le centre de services de la Sûreté du Québec demande aux municipalités intéressées de participer au Programme de policiers cadets de leur faire parvenir une résolution d'intérêt. Un courriel sera envoyé aux municipalités avec les informations et conditions entourant la participation au Programme ainsi qu'un projet de résolution.

11.6

BILAN DE LA PATROUILLE NAUTIQUE 2020

A été traité en même temps que le point 11.2.

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, le bilan de la patrouille nautique pour l'année 2020. Madame le préfet a mentionné qu'à la lumière des bilans des années 2017 à 2020, le nombre d'heures de patrouille par lac du territoire a presque doublé ainsi que le nombre de sorties qui a augmenté répondant ainsi à la demande du conseil des maires et du comité de sécurité publique de considérer le récréotouristique comme étant une priorité locale sur laquelle la Sûreté du Québec doit travailler.

12.0 SERVICE D'ÉVALUATION

12.1

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation du mois dernier, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ce rapport. Aucune question n'est posée.

13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

13.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

13 2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, un résumé de la dernière rencontre du comité consultatif loisirs. Madame France Bisson, présidente du comité consultatif loisir, fait mention du projet de conciergerie qui peut être prêté aux municipalités qui sont intéressées à être municipalités-pilotes. Il est questionné

le terme « conciergerie » qui peut prêter à confusion. Ce sera mentionné dans le cadre des travaux.

13.3

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT

J'informe les maires que puisque le conseil des maires avait mandaté par résolution le comité administratif pour l'embauche de la nouvelle direction du développement, ce dernier a embauché madame Karole Forand. Elle ajoute que cette dernière entrera en poste le 11 janvier prochain.

13.4

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Aucune rencontre n'a eu lieu.

13.5

RÉSEAU D'ACCUEIL ESTRIEN

Les maires ont reçu par courrier électronique, il y a quelques jours, de l'information en lien avec la mise en place de la Table de concertation Attraction-Accueil-Intégration et Rétention ayant pour mission de regrouper les acteurs du milieu qui ont pour mandat d'accueillir des nouveaux migrants et immigrants dans la MRC. Aucune question n'est posée.

13.6

DEMANDE - PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC) DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, FRANCISATION ET INTÉGRATION (MIFI)

2020-204

<u>DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC) DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, FRANCISATION ET INTÉGRATION (MIFI)</u>

ATTENDU QUE le volet du Programme d'appui aux collectivités (PAC) du Ministère de l'immigration, francisation et intégration (MIFI) réservé aux municipalités vise à soutenir ces dernières afin d'accroître leur capacité d'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective au moyen de la préparation des milieux afin de rendre les collectivités encore plus accueillantes et inclusives ;

ATTENDU QUE l'option 1 de ce programme vise la conclusion d'ententes entre les MRC et le Ministère de l'immigration, francisation et intégration (MIFI) pour élaborer un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles sur leur territoire;

ATTENDU QUE le programme permet de payer l'équivalent de 75% des frais admissibles liés à l'élaboration de ce plan d'action;

ATTENDU QUE la MRC du Granit s'est doté d'une Politique pour un territoire accueillant et inclusif en mars 2020 ;

ATTENDU QUE le plan d'actions de cette Politique cadre avec les objectifs énoncés dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) du Ministère de l'immigration, francisation et intégration (MIFI);

ATTENDU QUE l'agente locale du Réseau d'accueil Estrien a le mandat de mettre en œuvre le plan d'actions de la Politique Pour un territoire accueillant et inclusif et que le PAC pourrait lui permettre d'atteindre cet objectif;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de la SDEG recommande le dépôt d'une demande au Programme d'appui aux collectivités (PAC) du Ministère de l'immigration, francisation et intégration (MIFI) option 1 et souhaite y investir un montant de 3 307,35 \$;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve le dépôt d'une demande dans l'option 1 du Programme d'appui aux collectivités (PAC) du Ministère de l'immigration, francisation et intégration (MIFI).

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate madame Sonia Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC pour signer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

14.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

Aucune rencontre n'a eu lieu.

14.2

DEMANDE D'APPUI – SERVICE MÉDICAL, MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN-DE-WOBURN

Madame le préfet informe les maires qu'une demande d'appui de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn a été transmise à la MRC en lien avec la perte de son service de médecine familiale. Elle ajoute que cette demande sera traitée lors de la prochaine rencontre du comité Vigie santé en janvier prochain.

15.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

15.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

Monsieur Rafael Lambert fait un résumé de la dernière rencontre. Il mentionne l'embauche de M. Richard Bourret, consultant, via de l'argent du Fonds d'appui au rayonnement des régions pour aider le comité dans la suite du projet internet et couverture cellulaire pour une banque de 50 heures. Il termine en mentionnant que son mandat sera révisé rapidement, car les projets évoluent rapidement.

15.2

SUIVI DE LA RÉSOLUTION NO 2020-156 SUR LA COUVERTURE CELLULAIRE – CORRECTION DES HEXAGONES

Monsieur Rafael Lambert rappelle aux maires qu'en août dernier une résolution a été envoyée au CRTC, aux compagnies offrant la couverture cellulaire sur le territoire ainsi qu'au député fédéral demandant d'entreprendre des démarches pour que des corrections soient apportées aux données du CRTC concernant la couverture cellulaire du territoire. Il souligne que certaines compagnies ont rapidement demandé nos données et les étudient déjà.

15.3

DEMANDE D'APPUI – PRESSION AUPRÈS DU CRTC ET DES TÉLÉCOMMUNICATEURS: 5G VERSUS CELLULAIRE EN RÉGION, MUNICIPALITÉ DE VAL-RACINE

2020-205

PRESSION AUPRÈS DU CRTC ET DES TÉLÉCOMMUNICATEURS : 5G VERSUS CELLULAIRE EN RÉGION

ATTENDU QUE le territoire de plusieurs municipalités de la MRC du Granit, à l'exception de la Ville de Lac-Mégantic, est présentement très mal desservi par le réseau de téléphonie cellulaire des télécommunicateurs, comme l'a démontré au cours de l'été 2020 une analyse technique réalisée par la firme B2C Tactique inc.;

ATTENDU QUE les télécommunicateurs canadiens desservant le territoire de la MRC du Granit ne remplissent pas leur devoir contractuel de desservir au mieux la population en ce qui concerne le signal cellulaire;

ATTENDU QU'en cas d'accident, de malaise subit ou autre urgence survenant en zone rurale, la vie, la santé et la sécurité des citoyens dépendent de l'accessibilité rapide et fiable au réseau cellulaire pour les services incendie, d'ambulance, de police;

ATTENDU QUE les télécommunicateurs investissent massivement depuis quelques années et augmentent actuellement leurs investissements dans la technologie 5G qui implique notamment d'implanter des tours de retransmission à tous les 200m en milieu urbain, alors que l'interconnectivité prétendue entre les réseaux ne fonctionne pas hors des grandes zones métropolitaines;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Racine a demandé à la MRC de faire pression et que le comité Internet et couverture cellulaire de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit d'appuyer cette demande;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au CRTC ainsi qu'aux gouvernements canadien et québécois que les investissements des télécommunicateurs soient déployés prioritairement dans les régions avant d'implanter dans les centres urbains la technologie 5G qui n'augmente qu'à la marge la qualité et l'utilité des services déjà rendus à ces populations.

QUE la présente résolution soit acheminée à toutes les MRC du Québec, de même qu'aux instances du CRTC, au ministre du Patrimoine canadien Steven Guilbault, aux députés de notre circonscription, MM. Luc Berthold, François Jacques et Samuel Poulin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4

DESSERTE INTERNET - FINANCEMENT D'ENTREPRISES OFFRANT UN SERVICE SANS FIL (ANTENNES ET SATELLITE)

2020-206

RÉSOLUTION CONCERNANT LES PROJETS DE DESSERTE DES SERVICES INTERNET DANS LA MRC DU GRANIT POUR LES SECTEURS NON OU MAL DESSERVIS

ATTENDU QUE les différents paliers de gouvernement ainsi que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) offrent de l'aide financière pour que l'ensemble des territoires du Québec et du Canada ait accès au service de large bande (internet);

ATTENDU QUE l'accès à des infrastructures numériques efficaces et pérennes fait partie intégrante des priorités de développement de l'Estrie et de la MRC du Granit;

ATTENDU QU'il est impératif que les régions soient dotées des technologies appropriées et qu'elles aient accès, sur l'ensemble de leur territoire, à des facilités d'une performance équivalente à celles des milieux urbains;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté depuis 2018 un comité pour lui faire des recommandations concernant les solutions appropriées pour desservir l'ensemble des secteurs non ou mal desservis de la MRC, en matière de service de large bande (internet);

ATTENDU QUE la topographie du territoire de la MRC du Granit nécessite en général une technologie filaire pour obtenir un branchement internet de qualité et stable;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a procédé à un appel de projet dans le cadre du Programme « Régions branchées » à l'automne 2019, dans le but de desservir les secteurs non ou mal desservies des différents territoires;

ATTENDU QUE le CRTC a aussi procédé à un appel de projets pour la couverture internet haute vitesse des secteurs non ou mal desservis au printemps 2020;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a donné son appui à trois télécommunicateurs pour qu'ils déposent des projets au programme Régions branchées du Québec et au Fonds Large bande du CRTC pour les secteurs non ou mal desservis de son territoire, ces projets répondant au critère de la technologie filaire requise;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces derniers appels de projets, certains secteurs de la MRC du Granit n'étaient pas admissibles au financement parce que les hexagones de référence étaient desservis à plus de 50 % avec une vitesse de 50/10 mbps, soit la norme du CRTC;

ATTENDU QUE l'entreprise Xplornet n'a pas reçu l'appui de la MRC du Granit dans le cadre du programme « Régions Branchées et Large Bande du CRTC », compte tenu que son réseau de distribution non filaire pourrait difficilement répondre aux besoins des zones non ou mal desservies, en termes de capacité, de stabilité et de coût, en raison de la topographie et des zones très éparses sur le territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan a aussi appuyé les projets des trois télécommunicateurs ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford a aussi appuyé les projets des trois télécommunicateurs à la condition expresse qu'un partenariat soit établi, le cas échéant, avec « Communication Stratford, coop de solidarité en câblodistribution » pour son territoire, afin d'éviter toute situation de concurrence qui pourrait menacer la viabilité de cette dernière, laquelle a été mise en place avec la participation du milieu entre 2010 et 2012 et ce, malgré le retrait des subventions

annoncées par les deux paliers de gouvernement, le gouvernement fédéral ayant octroyé cette aide financière à Xplornet;

ATTENDU QUE Xplornet a annoncé à la MRC du Granit que le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEI) lui avait demandé de desservir les secteurs de Stratford et Milan et ce, après l'annonce des projets retenus pour du financement dans le cadre du Programme « Régions branchées » et, qu'après vérification des cartes de couverture dans le cadre du programme récemment lancé par le gouvernement fédéral – Innovation, Sciences et développement économique (ISDE), certaines zones du territoire resteraient toujours sans service;

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité du Canton de Stratford n'était pas admissible au Fonds Régions Branchées, compte tenu que presque la totalité des hexagones sont desservies à plus de 50 % avec une vitesse de 50/10 mbps;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les gouvernements et le CRTC, dans le cadre des appels de projets en cours accordent du financement aux projets appuyés par la MRC du Granit;

QU'advenant que d'autres projets soient considérés, que la MRC du Granit en soit informée au préalable de façon à s'assurer que le projet réponde adéquatement et de façon pérenne aux besoins du territoire et ce, dans l'optique d'une utilisation optimale des fonds publics et d'une planification éclairée;

QUE la MRC du Granit demande au MEI de revoir sa décision d'accorder une subvention à Xplornet dans le cadre du programme « Régions Branchées », dont le projet vise à desservir le secteur de la Municipalité du Canton de Stratford déjà desservi et dont le projet ne permet pas de couvrir l'ensemble des zones non ou mal desservies de ce secteur ainsi que celui de la Municipalité de Milan, lequel projet ne permet pas de garantir une couverture adéquate et stable;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, au ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, au député provincial de Orford, monsieur Gilles Bélanger, au député provincial de Mégantic, monsieur François Jacques, au député fédéral de Mégantic-l'Érable, monsieur Luc Berthold, au député Beauce-Sud, monsieur Samuel Poulin et au CRTC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-207

DÉNONCER PUBLIQUEMENT QUE NOTRE TERRITOIRE EST INADMISSIBLE AUX PROGRAMMES DE SUBVENTION POUR LES TÉLÉCOMMUNICATEURS FILAIRES

ATTENDU QUE le télécommunicateur Xplornet a remporté des sommes importantes en subvention pour la desserte de notre territoire au cours des 10 dernières années notamment par le programme « Canada Branché »;

ATTENDU QUE le territoire de la MRC du Granit est toujours mal desservi malgré la présence d'Xplornet;

ATTENDU QUE les différents paliers de gouvernement ainsi que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) offrent de l'aide financière pour que l'ensemble des territoires du Québec et du Canada ait accès au service de large bande (internet);

ATTENDU QUE les différents paliers de se sont engagés à fournir des services internet avec une vitesse de 50/10 mbps et qu'Xplornet ne répond pas à ce critère;

ATTENDU QUE l'accès à des infrastructures numériques efficaces et pérennes fait partie intégrante des priorités de développement de l'Estrie et de la MRC du Granit;

ATTENDU QU'il est impératif que les régions soient dotées des technologies appropriées et qu'elles aient accès, sur l'ensemble de leur territoire, à des facilités d'une performance équivalente à celles des milieux urbains;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté depuis 2018 un comité pour lui faire des recommandations concernant les solutions appropriées pour desservir l'ensemble des secteurs non ou mal desservis de la MRC, en matière de service de large bande (internet);

ATTENDU QUE la topographie du territoire de la MRC du Granit nécessite en général une technologie filaire pour obtenir un branchement internet de qualité et stable;

ATTENDU QUE les coûts d'abonnement à Xplornet sont plus élevés qu'un abonnement de vitesse et capacité équivalent en milieu urbain;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a donné son appui à trois télécommunicateurs pour qu'ils déposent des projets au programme Régions branchées du Québec et au Fonds Large bande du CRTC pour les secteurs non ou mal desservis de son territoire, ces projets répondant au critère de la technologie filaire requise;

ATTENDU QU'aucun télécommunicateur sans-fil n'a reçu l'appui de la MRC du Granit dans le cadre du programme « Régions Branchées et Large Bande du CRTC », compte tenu que son réseau de distribution non filaire pourrait difficilement répondre aux besoins des zones non ou mal desservies, en termes de capacité, de stabilité et de coût, en raison de la topographie et des zones très éparses sur le territoire;

ATTENDU QU'une récente mise à jour des cartes de couverture Internet haute vitesse de la ISDE (Innovation, Sciences et développement économique du Canada) montre que le territoire de la MRC est desservi par une compagnie sans-fil sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE les informations figurant dans la mise à jour des cartes de couverture Internet haute vitesse de la ISDE (Innovation, Sciences et développement économique du Canada) sont fausses;

ATTENDU QUE les informations figurant dans la mise à jour des cartes de couverture Internet haute vitesse de la ISDE (Innovation, Sciences et développement économique du Canada) rendent inadmissibles les projets déposés par les télécommunicateurs qui ont notre appui;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à la MRC du Granit de diffuser un communiqué de presse afin de dénoncer la vision gouvernementale de permettre à des compagnies sans fil de couvrir certaines municipalités du territoire.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au ministère de l'économie et de l'Innovation de dénoncer l'inadmissibilité des projets des télécommunicateurs filaires dans le nouveau programme de subvention fédéral « accéléré ».

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande que les informations figurant sur les cartes de couverture Internet haute vitesse de la ISDE soient corrigées.

QUE nos citoyens, nos étudiants et nos entreprises ont droit au même service qu'en milieu urbain.

QU'Xplornet n'est pas une solution adéquate pour desservir nos citoyens, nos étudiants et nos entreprises non et mal desservis.

QU'advenant que d'autres projets soient considérés, que la MRC du Granit en soit informée au préalable de façon à s'assurer que le projet réponde adéquatement et de façon pérenne aux besoins du territoire et ce, dans l'optique d'une utilisation optimale des fonds publics et d'une planification éclairée.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, au ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, au député provincial de Orford, monsieur Gilles Bélanger, au député provincial de Mégantic, monsieur François Jacques, au député fédéral de Mégantic-l'Érable, monsieur Luc Berthold, au CRTC ainsi qu'à Innovation, Sciences et développement économique du Canada.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Cogeco, Dery Telecom, Sogetel et Communication Stratford, coop de solidarité en câblodistribution pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.5

DESSERTE INTERNET, TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE STRATFORD

Les maires ont reçu par courrier électronique, il y a quelques jours, une résolution adoptée par la Municipalité de Stratford concernant une demande au ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec de ne pas subventionner l'entreprise Xplornet pour la desserte de son territoire. La résolution précédemment adoptée par le conseil des maires vient donc appuyer la Municipalité de Stratford dans sa demande.

MADAME MICHELINE ROBERT, MAIRESSE SUPPLÉANTE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-BOIS, QUITTE LA RENCONTRE

15.6

RAPPORT D'ACTIVITÉS – TABLE DES MRC DE L'ESTRIE

Madame le préfet explique aux maires que c'est suite à une demande du comité administratif que ce sujet est traité plus tôt dans l'ordre du jour. L'AGA a lieu demain à compter de 9 h 30, madame le préfet rappelle aux maires qu'ils sont tous invités à participer.

16.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16 1

COMPTES À PAYER

<u>2020-208</u>

COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Octobre 2020	76 711,92 \$
-------------------	--------------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS D'OCTOBRE 2020

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois d'octobre 2020. Aucune question n'est posée.

16.3

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

2020-209

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 - TRANSPORT, ÉVALUATION BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, ADMINISTRATION, AMÉNAGEMENT URBANISME. **GÉOMATIQUE** ET INFORMATIOUE. ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR URBAIN. CULTURE, DÉVELOPPEMENT **DÉVELOPPEMENT DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**. DÉVELOPPEMENT LOCAL. SOCIAL ET AUTRES

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2021 ont été présentées aux maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, lors de la séance de travail du 14 novembre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant aux transports adapté et collectif, à l'évaluation foncière, au traitement des boues de fosses septiques, à l'administration, à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, à la géomatique et à l'informatique, à l'environnement, au schéma de couverture de risques, aux loisirs et à la culture, au développement urbain, au développement local, au développement économique, au développement social et autres;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit prévoit dépenser en 2021, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 6 475 020 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses, le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Transports	415 063 \$	415 063 \$
Évaluation	581 987 \$	581 987 \$
Boues de fosses septiques	631 065 \$	631 065 \$
Administration	1 283 182 \$	1 283 182 \$
Aménagement et urbanisme	384 799 \$	384 799 \$
Géomatique et informatique	96 945 \$	96 945 \$
Environnement	398 460 \$	398 460 \$
Schéma de couverture de risques	121 994 \$	121 994 \$
Loisir	161 978 \$	161 978 \$
Culture	92 975 \$	92 975\$
Développement urbain	238 975 \$	238 975 \$
Développement local	195 173 \$	195 173 \$
Développement économique	1 498 244 \$	1 498 244 \$
Développement social	374 180 \$	374 180 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-210

<u>PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 – GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX</u>

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2021 ont été présentées aux maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, lors de la séance de travail du 14 novembre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant à la gestion des résidus domestiques dangereux;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit prévoit dépenser en 2021, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 70 390 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Résidus domestiques dangereux	70 390 \$	70 390 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PERSONNES HABILES À VOTER

2020-211

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 – COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2021 ont été présentées aux maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, lors de la séance de travail du 14 novembre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant à la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères et des encombrants;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit prévoit dépenser en 2021, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 994 240 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Collecte, transport et traitement des ordures ménagères et encombrants	994 240 \$	994 240 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PERSONNES HABILES À VOTER

2020-212

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 – COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES AUTRES QU'INDUSTRIELLES

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2021 ont été présentées aux maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, lors de la séance de travail du 14 novembre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant à la collecte, le transport et le traitement des matières recyclées autres qu'industrielles;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit prévoit dépenser en 2021, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 702 999 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Collecte, transport et traitement des matières recyclées autres qu'industrielles	702 999 \$	702 999 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PERSONNES HABILES À VOTER

2020-213

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 – COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2021 ont été présentées aux maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, lors de la séance de travail du 14 novembre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant à la collecte, le transport et le traitement des matières organiques autres qu'industrielles;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit prévoit dépenser en 2021, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 249 039 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Collecte, transport et traitement des matières organiques autres qu'industrielles	249 039 \$	249 039 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PERSONNES HABILES À VOTER

2020-214

<u>PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 – SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES</u>

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2021 ont été présentées aux maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, lors de la séance de travail du 14 novembre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant à la prévention des incendies;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit prévoit dépenser en 2021, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 87 671 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Service de prévention des incendies	87 671 \$	87 671 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PERSONNES HABILES À VOTER

2020-215

<u>PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 – UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS</u>

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2021 ont été présentées aux maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, lors de la séance de travail du 14 novembre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant à l'utilisation de la Médiathèque Nelly-Arcand par les étudiants du Cégep;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit prévoit dépenser en 2021, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 6 975 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Bibliothèque du Cégep	6 975 \$	6 975 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PERSONNES HABILES À VOTER

2020-216

<u>PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 – PROJET ÉOLIEN, ÉNERGIE DU</u> GRANIT INC.

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit est à préparer ses prévisions budgétaires pour l'année 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 975 du code municipal et 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la MRC doit adopter ses prévisions budgétaires en autant de parties qu'il y a de regroupement de municipalités et de champs de compétences dans lesquels elle intervient;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2021 ont été présentées aux maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, lors de la séance de travail du 14 novembre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la partie du budget se rapportant au projet éolien d'Énergie du Granit inc.;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Granit prévoit dépenser en 2021, dans le cadre des attributions citées au préambule de la présente résolution, la somme de 3 005 853 \$, et prévoit recueillir les revenus et affecter les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses le tout réparti comme suit :

Champs de compétences	Dépenses	Revenus
Projet éolien – Énergie du Granit inc.	3 005 853 \$	3 005 853 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PERSONNES HABILES À VOTER

16.4

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT, TRANSFERT INTERDÉPARTEMENT ET AFFECTATION DES SURPLUS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

2020-217

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT, TRANSFERT INTERDÉPARTEMENT ET AFFECTATION DES SURPLUS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

ATTENDU QUE le conseil des maires a adopté les prévisions budgétaires 2021 lors de sa séance du 14 novembre 2020;

ATTENDU QUE ces dernières prévoient la réaffectation en 2021 de certains excédents de fonctionnement de 2020;

ATTENDU QUE ces dernières prévoient la réaffectation en 2021 des transferts interdépartement de 2020 et 2021;

ATTENDU QUE ces dernières prévoient l'affectation en 2021 de certains surplus ou déficits;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit convient de la réaffectation en 2021 des excédents de fonctionnement de 2020, des transferts interdépartement de 2020 et 2021 et de l'affectation en 2021 des surplus ou déficits, et ce, de la manière suivante :

Excédents de fonctionnement de 2020 qui seront réaffectés en 2021 :

Département	Excédent fonctionnement de l'année 2020
Évaluation	80 119 \$
Boues	27 778 \$
Administration générale	155 052 \$
Aménagement et urbanisme (PDZA)	105 862 \$
Environnement	18 378 \$
SCR/SP	18 584 \$
Prévention	11 487 \$
Loisir	0 \$
Culture	3 372 \$
Développement social	276 885 \$
Développement local	4 714 \$
Développement économique	528 993 \$
Total:	1 231 224 \$

Transferts interdépartement de 2020 et 2021 qui seront réaffectés en 2021 :

Département	Transfert interdépartement
Administration générale	69 586 \$
Aménagement et urbanisme (PDZA)	(5 000) \$
Développement urbain	(4 020) \$
Développement économique	(10 000) \$
Total:	50 566 \$

Affectation des surplus/déficits pour l'exercice 2021 :

Département	Affectation des surplus/déficits accumulés
Administration générale	71 500 \$
Administration générale – Élections	96 242 \$
Fonds bassin versant	31 806 \$
Environnement - Ordures	(4 046) \$

Environnement - Récupération	58 630 \$
Environnement - Matières organiques	(3 860) \$
Environnement	27 000 \$
Total:	277 272 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.5

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 – PROPOSITION DE RÉPARTITION

2020-218

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 – PROPOSITION DE RÉPARTITION

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a signé avec la MRC du Granit, en mars 2020, une entente visant à mettre à la disposition de la MRC du Granit, des sommes tirées du Fonds régions et ruralité (FRR)-volet 2, et ce, pour les années 2020-2024;

ATTENDU QUE les sommes du Volet 2 de ladite entente attribuées au Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC pourraient être d'un montant de 300 000 \$ par année pour les cinq années pour des projets en collaboration municipale;

ATTENDU QU'en juin 2020 le conseil des maires a discuté en atelier de travail de sa perception quant à la distribution des sommes du FRR par rapport à ce qui avait été fait dans le cadre du dernier fonds, le Fonds de développement des territoires (FDT);

ATTENDU QUE le comité administratif s'est penché sur différents scénarios de distribution des sommes aux municipalités du FRR-volet 2 en tenant compte des discussions tenues en atelier de travail du conseil des maires à ce sujet;

ATTENDU QUE le comité administratif a présenté au conseil des maires une proposition de répartition des sommes;

ATTENDU QUE le conseil des maires est d'accord avec la recommandation du comité administratif, mais désire que la base de calcul de la répartition de l'enveloppe A soit modifiée pour être répartie à 50 % sur la population et 50 % sur la richesse foncière uniformisée;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit présente au conseil des maires une proposition de répartition des sommes du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2 qui pourrait être attribuée aux municipalités en 3 enveloppes distinctes soit :

- l'enveloppe A d'un montant de 600 000 \$: 20 000 \$ par municipalité pour la réalisation d'un projet avec un financement à 70 % par le FRR-volet 2 et une contribution municipale à 30 % pour un total de 400 000 \$. En ce qui concerne le 200 000 \$ restant, il serait réparti par municipalité à 50 % sur sa population 2020 et à 50 % sur sa richesse foncière uniformisée 2020;
- l'enveloppe B d'un montant de 400 000 \$: 20 000 \$ par municipalité pour des projets présentés par plus d'une municipalité avec un financement à

50 % par le FRR-volet 2 et une contribution municipale à 50 %, et ce, sous forme de premier arrivé, premier servi;

- l'enveloppe C d'un montant de 500 000 \$: pour des projets MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.6

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU PRÉFET

Tel que prévu à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame le préfet dépose, devant le conseil des maires, sa déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour.

16.7

NOMINATION – REMPLACEMENT DU PRÉFET AU COMITÉ PLANIFICATION STRATÉGIQUE

2020-219

<u>NOMINATION – REMPLACEMENT DU PRÉFET AU COMITÉ RESSOURCE - PLANIFICATION STRATÉGIQUE</u>

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires nomme la préfète suppléante, madame France Bisson, en remplacement du préfet, madame Marielle Fecteau au comité ressource – planification stratégique.

QUE madame France Bisson soit rémunérée rétroactivement pour les rencontres auxquelles elle a assisté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.8

REMPLACEMENT SECTEUR MONTS MÉGANTIC ET GOSFORD – DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA MRC

2020-220

<u>REMPLACEMENT SECTEUR MONTS MÉGANTIC ET GOSFORD – COMITÉ ADMINISTRATIF</u>

ATTENDU la démission de monsieur Yvan Goyette de son poste de maire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois;

ATTENDU QU'il y a lieu de le remplacer à titre de représentant du secteur Monts Mégantic et Gosford sur les comités pour lesquels il avait été nommé;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires nomme la personne suivante en remplacement de monsieur Yvan Goyette, maire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois et représentant du secteur Monts Mégantic et Gosford :

COMITÉ ADMINISTRATIF

- Monsieur Pierre Brosseau, maire de la Municipalité de Val-Racine;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-221

<u>REMPLACEMENT SECTEUR MONTS MÉGANTIC ET GOSFORD –</u> COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU la démission de monsieur Yvan Goyette de son poste de maire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois;

ATTENDU QU'il y a lieu de le remplacer à titre de représentant du secteur Monts Mégantic et Gosford sur les comités pour lesquels il avait été nommé;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires nomme la personne suivante en remplacement de monsieur Yvan Goyette, maire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois et représentant du secteur Monts Mégantic et Gosford :

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Monsieur Jacques Bergeron, maire de la Municipalité de Milan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.9

REMERCIEMENTS MONSIEUR YVAN GOYETTE

2020-222

MOTION DE REMERCIEMENTS MONSIEUR YVAN GOYETTE

ATTENDU la démission, au début du mois de novembre, de monsieur Yvan Goyette de son poste de maire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois;

ATTENDU QUE monsieur Yvan Goyette a été maire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois de novembre 2013 à novembre 2020;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit remercie monsieur Yvan Goyette pour sa participation au conseil des maires et aux différents comités de la MRC du Granit, et ce, pendant les 7 dernières années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.10

DEMANDE D'ÉTUDE D'IMPACT PAR LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES SUR SON ADHÉSION À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

2020-223

DEMANDE D'ÉTUDE D'IMPACT PAR LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES SUR SON ADHÉSION À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a fait parvenir sa résolution no 20-371 adoptée le 23 septembre 2020, par laquelle elle demande à la MRC du Granit et la MRC de Beauce-Sartigan de l'appuyer et de l'autoriser à formuler une demande conjointe en leur nom au MAMH pour réaliser une étude d'impact de

l'adhésion de la Municipalité de Courcelles au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit refuse la demande de la Municipalité de Courcelles telle que rédigée.

ADOPTÉE SUR DIVISION 16 voix représentant 58,49 % pour 12 voix représentant 33,72 % contre

2020-224

RÉPONSE À LA DEMANDE D'ÉTUDE D'IMPACT PAR LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES SUR SON ADHÉSION À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

ATTENDU QUE les MRC ont été formées au début des années 1980 par le biais de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a formulé à la MRC du Granit, à différents moments depuis les dernières décennies, sa volonté de quitter son territoire pour être transférée vers celui de la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QU'en février 2009 la Municipalité de Courcelles a déposé un projet de résolution au conseil des maires de la MRC du Granit pour adoption, lequel demande l'appui de la MRC du Granit à la Municipalité de Courcelles dans son désir de se joindre au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QU'en mars 2009, le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté sa résolution no 2009-54 acceptant que la Municipalité de Courcelles réalise, à ses frais, une étude démontrant les impacts pour la MRC du Granit d'un éventuel transfert de la Municipalité;

ATTENDU QU'en février 2010, suite au dépôt d'une étude très sommaire des impacts financiers, le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté sa résolution no 2010-44 refusant la demande de la Municipalité de Courcelles, résolution no 09-132, demandant le détachement du territoire de la municipalité de Courcelles du territoire de la MRC du Granit et le rattachement au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QUE par cette même résolution, le conseil des maires s'est opposé au détachement à la pièce de municipalité de son territoire à moins que ce détachement ne résulte d'une démarche provinciale de révision des territoires des MRC;

ATTENDU QU'en 2014 la Municipalité de Courcelles a fait parvenir sa résolution 14-223 au conseil des maires de la MRC du Granit demandant le détachement de son territoire et le rattachement à celui de la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit, par sa résolution no 2015-36, s'est opposé au détachement de la Municipalité de Courcelles de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles, en réponse au refus de la MRC du Granit, a adopté sa résolution no 15-058 demandant au ministre des Affaires municipales d'apporter des modifications à la procédure de transfert de territoire d'une MRC et d'accorder plus de pouvoir aux municipalités;

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a fait parvenir à nouveau une telle demande, résolution no 20-371 adoptée le 23 septembre 2020, par laquelle elle demande à la MRC du Granit et la MRC de Beauce-Sartigan de l'appuyer et de l'autoriser à formuler une demande conjointe en leur nom au MAMH pour réaliser une étude d'impact de l'adhésion de la Municipalité de Courcelles au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a étudié la demande de la Municipalité de Courcelles et les impacts identifiés par le conseil des maires de la MRC par le passé, lesquels ont mené chaque fois à un refus de celui-ci d'acquiescer à la demande de la Municipalité de Courcelles;

ATTENDU QUE le comité administratif est d'avis que la demande doit être déposée par la Municipalité de Courcelles en son propre nom;

ATTENDU QUE le comité administratif est ouvert à répondre aux questions du MAMH afin de procéder à une étude, de manière, à avoir un portrait réaliste des impacts de part et d'autre;

ATTENDU QUE de déposer une demande conjointe auprès du MAMH mettrait la MRC du Granit dans une situation inconfortable;

ATTENDU QUE la MRC du Granit ne s'oppose pas à la réalisation d'une étude, se positionnant par conséquent comme partie prenante de cette étude et, non demanderesse;

ATTENDU QU'il revient à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de donner le feu vert ou refuser le transfert de MRC, par voie de décret ministériel;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a étudié la demande de la Municipalité de Courcelles;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit de signifier à la Municipalité de Courcelles qu'il ne s'oppose pas à la volonté de la Municipalité que soit réalisée une étude d'impact de l'adhésion de la Municipalité de Courcelles au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QUE dans le contexte où la demande, résolution no 20-371 adoptée le 23 septembre 2020, devait être approuvée par le gouvernement provincial, le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit qu'une des conditions devant assujettir le transfert de son territoire est que la Municipalité de Courcelles renonce au partage des actifs de la MRC du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit signifie à la Municipalité de Courcelles qu'il ne s'oppose pas à la volonté de la Municipalité que soit réalisée une étude d'impact de l'adhésion de la Municipalité de Courcelles au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE dans le contexte où la demande, résolution no 20-371 adoptée le 23 septembre 2020, devait être approuvée par le gouvernement provincial, le conseil des maires de la MRC du Granit est d'avis qu'une des conditions devant assujettir le transfert de son territoire est que la Municipalité de Courcelles renonce au partage des actifs de la MRC du Granit.

QUE toute autre condition devant assujettir le transfert du territoire de la Municipalité de Courcelles dans la MRC de Beauce-Sartigan soit discutée au moment opportun.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Municipalité de Courcelles, à la députation provinciale, soit monsieur François Jacques, député de Mégantic et monsieur Samuel Poulin, débuté de Beauce-Sud ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-225

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NO 2020-224 - RÉPONSE À LA DEMANDE D'ÉTUDE D'IMPACT PAR LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES SUR SON ADHÉSION À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

ATTENDU QUE la MRC du Granit a adopté sa résolution no 2020-224 ayant pour titre : « RÉPONSE À LA DEMANDE D'ÉTUDE D'IMPACT PAR LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES SUR SON ADHÉSION À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN »;

ATTENDU QU'il est proposé d'amender la résolution no 2020-224 en y apportant des modifications;

Il est proposé, appuyé et résolu:

DE retirer les paragraphes suivants :

« ATTENDU QUE dans le contexte où la demande, résolution no 20-371 adoptée le 23 septembre 2020, devait être approuvée par le gouvernement provincial, le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit qu'une des conditions devant assujettir le transfert de son territoire est que la Municipalité de Courcelles renonce au partage des actifs de la MRC du Granit; »

« QUE dans le contexte où la demande, résolution no 20-371 adoptée le 23 septembre 2020, devait être approuvée par le gouvernement provincial, le conseil des maires de la MRC du Granit est d'avis qu'une des conditions devant assujettir le transfert de son territoire est que la Municipalité de Courcelles renonce au partage des actifs de la MRC du Granit. »

D'ajouter après le 1^{er} paragraphe qui débute par « QUE », le paragraphe suivant :

« QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'intégrer à l'étude d'impact, une proposition en lien avec le partage des actifs de la MRC du Granit. »

DE modifier le paragraphe suivant de manière à ce qu'il se lise désormais comme suit :

« QUE toute condition devant assujettir le transfert du territoire de la Municipalité de Courcelles dans la MRC de Beauce-Sartigan soit discutée au moment opportun. »

ADOPTÉE SUR DIVISION 23 voix représentant 74,97 % pour 5 voix représentant 17,23 % contre

2020-226

RÉSOLUTION ABROGEANT LA RÉSOLUTION NO 2020-224 - RÉPONSE À LA DEMANDE D'ÉTUDE D'IMPACT PAR LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES SUR SON ADHÉSION À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

ATTENDU QUE les MRC ont été formées au début des années 1980 par le biais de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a formulé à la MRC du Granit, à différents moments depuis les dernières décennies, sa volonté de quitter son territoire pour être transférée vers celui de la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QU'en février 2009 la Municipalité de Courcelles a déposé un projet de résolution au conseil des maires de la MRC du Granit pour adoption, lequel demande l'appui de la MRC du Granit à la Municipalité de Courcelles dans son désir de se joindre au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QU'en mars 2009, le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté sa résolution no 2009-54 acceptant que la Municipalité de Courcelles réalise, à ses frais, une étude démontrant les impacts pour la MRC du Granit d'un éventuel transfert de la Municipalité;

ATTENDU QU'en février 2010, suite au dépôt d'une étude très sommaire des impacts financiers, le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté sa résolution no 2010-44 refusant la demande de la Municipalité de Courcelles, résolution no 09-132, demandant le détachement du territoire de la municipalité de Courcelles du territoire de la MRC du Granit et le rattachement au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QUE par cette même résolution, le conseil des maires s'est opposé au détachement à la pièce de municipalité de son territoire à moins que ce détachement ne résulte d'une démarche provinciale de révision des territoires des MRC;

ATTENDU QU'en 2014 la Municipalité de Courcelles a fait parvenir sa résolution 14-223 au conseil des maires de la MRC du Granit demandant le détachement de son territoire et le rattachement à celui de la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit, par sa résolution no 2015-36, s'est opposé au détachement de la Municipalité de Courcelles de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles, en réponse au refus de la MRC du Granit, a adopté sa résolution no 15-058 demandant au ministre des Affaires municipales d'apporter des modifications à la procédure de transfert de territoire d'une MRC et d'accorder plus de pouvoir aux municipalités;

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a fait parvenir à nouveau une telle demande, résolution no 20-371 adoptée le 23 septembre 2020, par laquelle elle demande à la MRC du Granit et la MRC de Beauce-Sartigan de l'appuyer et de l'autoriser à formuler une demande conjointe en leur nom au MAMH pour réaliser une étude d'impact de l'adhésion de la Municipalité de Courcelles au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a étudié la demande de la Municipalité de Courcelles et les impacts identifiés par le conseil des maires de la MRC par le passé, lesquels ont mené chaque fois à un refus de celui-ci d'acquiescer à la demande de la Municipalité de Courcelles;

ATTENDU QUE le comité administratif est d'avis que la demande doit être déposée par la Municipalité de Courcelles en son propre nom;

ATTENDU QUE le comité administratif est ouvert à répondre aux questions du MAMH afin de procéder à une étude, de manière, à avoir un portrait réaliste des impacts de part et d'autre;

ATTENDU QUE de déposer une demande conjointe auprès du MAMH mettrait la MRC du Granit dans une situation inconfortable;

ATTENDU QUE la MRC du Granit ne s'oppose pas à la réalisation d'une étude, se positionnant par conséquent comme partie prenante de cette étude et, non demanderesse;

ATTENDU QU'il revient à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de donner le feu vert ou refuser le transfert de MRC, par voie de décret ministériel;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a étudié la demande de la Municipalité de Courcelles;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de la MRC du Granit de signifier à la Municipalité de Courcelles qu'il ne s'oppose pas à la volonté de la Municipalité que soit réalisée une étude d'impact de l'adhésion de la Municipalité de Courcelles au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit signifie à la Municipalité de Courcelles qu'il ne s'oppose pas à la volonté de la Municipalité que soit réalisée une étude d'impact de l'adhésion de la Municipalité de Courcelles au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'intégrer à l'étude d'impact, une proposition en lien avec le partage des actifs de la MRC du Granit.

QUE toute condition devant assujettir le transfert du territoire de la Municipalité de Courcelles dans la MRC de Beauce-Sartigan soit discutée au moment opportun.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Municipalité de Courcelles, à la députation provinciale, soit monsieur François Jacques, député de Mégantic et monsieur Samuel Poulin, débuté de Beauce-Sud ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest.

QUE la présente résolution abroge la résolution no 2020-224.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS

COGESAF:

Monsieur Denis Lalumière fait un résumé de la dernière rencontre.

COBARIC:

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Ressourcerie du Granit:

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Centre universitaire des Appalaches :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité 3 MRC/RICEMM:

Monsieur Pierre Brosseau fait un résumé de la dernière rencontre.

Comité 2025

Aucune rencontre n'a eu lieu.

18.0 PROJET ÉOLIEN

18.1

PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

Les rapports de production des mois de septembre et octobre 2020 ainsi que le rapport du 3^e trimestre ont été transmis aux maires par courriel il y a quelques jours. Aucune question n'est posée.

19.0 VARIA

Formation FQM – Gestion des actifs

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, mentionne le report, à cause de la pandémie, de la formation du programme de gestion des actifs et du fait que puisqu'il a été impossible de la tenir en présentiel lorsqu'elle était prévue, qu'il est difficile en fin d'année d'obtenir des dates de disponibilités qui conviennent pour tous. Il est donc convenu que la MRC sensibilise les organisateurs de la FQM de faire en sorte que tous puissent être présents.

Éoliennes

Monsieur Pierre Brosseau, maire de la Municipalité de Val-Racine, questionne si le parc éolien bénéficie d'une assurance en cas de catastrophes naturelles. Il est convenu de vérifier cette information.

20.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, par conférence web et téléphonique dans le cadre des mesures de la Covid-19, aucun citoyen n'est présent. Le site Internet demeure toutefois un accès aux citoyens pour poser des questions en lien avec l'ordre du jour qui y est présent et les informe qu'ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel secretariat@mrcgranit.qc.ca de la MRC. Aucune

question n'a été adressée à la MRC.

21.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-227

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 25 novembre 2020 soit levée, il est 21 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau Préfet Sonia Cloutier Secrétaire-trésorière Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 25 novembre 2020, et ce pour les résolutions 2020-201, 2020-208, 2020-209, 2020-210, 2020-211, 2020-212, 2020-213, 2020-214, 2020-215, 2020-216, 2020-217 et 2020-218.

Sonia Cloutier Secrétaire-trésorière Directrice générale